

# QUI SOMMES-NOUS ?

## L'Assurance Maladie - Risques Professionnels en bref

Grâce à ses trois missions complémentaires : prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifier les entreprises, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels développe une gestion globale des risques auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services.

### ■ Au sein de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels

- La **Cnamts** élabore et met en œuvre la politique de gestion des risques ; à ce titre, elle pilote, anime et coordonne l'activité des organismes en vue d'harmoniser les pratiques et créer une véritable dynamique.
- Les 101 **Cpam** et 4 **CGSS** instruisent les déclarations d'accidents de travail et de maladies professionnelles (AT/MP) en liaison avec le Service Médical et elles indemnisent les victimes et leurs ayants droit.
- Les 16 **Caisses Régionales** (Carsat / Cram) et les 4 **CGSS** développent et coordonnent la prévention des risques professionnels dans leur circonscription. Elles aident les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseillent sur les actions de prévention à mettre en œuvre. Elles calculent et notifient le taux de cotisation de chaque établissement.

Les actions en commun entre organismes locaux et régionaux se développent, qu'il s'agisse par exemple de prévenir la désinsertion professionnelle des victimes d'AT/MP ou de faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles.

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels finance deux organismes qui l'assistent notamment dans sa mission de prévention :

- **L'INRS** (Institut National de Recherche et de Sécurité) lui apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : les études et recherches, l'assistance, la formation et l'information ;
- **Eurogip** analyse les évolutions des risques professionnels au niveau communautaire et au sein des différents pays de l'Union Européenne.

Pour aller plus loin :

- [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)
- [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)



### À SAVOIR

*En 2009, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels assure près de 18.9 millions de salariés et 2.3 millions d'établissements*

## QUE FAISONS-NOUS ?

En France, on estime que plus de 2 millions de salariés sont exposés à un ou plusieurs cancérigènes dans le cadre de leur travail<sup>1</sup>. Si l'on supprime le facteur d'exposition professionnelle, ce sont plus de 10 000 nouveaux cas par an qui pourraient être évités.

**L'Assurance Maladie - Risques Professionnels est mobilisée pour éviter de nouveaux cas de cancers professionnels.** Le renforcement de la prévention sur ce risque s'inscrit dans les objectifs du Plan Santé au Travail pour la période 2010-2014 (PST 2) et est mené de façon concertée avec l'Etat.

Depuis 2009, les ingénieurs conseil et les contrôleurs de sécurité des caisses régionales (Carsat/Cram/CGSS) accompagnent des entreprises de secteurs ciblés dans une démarche de prévention des cancers professionnels.

Cette action prioritaire a pour ambition de soustraire 100 000 salariés au risque de cancers professionnels d'ici à 2012. Elle est menée en partenariat avec les médecins du travail.

Au travers d'actions directes et du conseil, les agents des services prévention des caisses régionales accompagnent les entreprises dans l'identification du risque de cancers professionnels et vers des solutions concrètes de prévention. La substitution est la solution la plus efficace. Lorsqu'elle est techniquement possible, elle est toujours promue de façon prioritaire par les agents des services prévention.

Malgré cela, le risque de cancers professionnels reste méconnu et sous-estimé par la moitié des chefs d'entreprises. L'information sur ce risque doit donc être renforcée pour faire prendre conscience aux responsables d'entreprises, et notamment ceux des très petites entreprises, que le risque de cancers professionnels existe. L'Assurance Maladie - Risques Professionnels élabore et diffuse des supports accessibles et pédagogiques destinés aux chefs d'entreprises pour les informer sur le risque de cancers professionnels.

Dans le cadre d'une initiative de l'Union Européenne, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels participe à une campagne d'information et de contrôle sur le risque d'exposition aux agents chimiques dangereux pour les salariés. Cette campagne est centrée sur les secteurs du nettoyage et de la réparation automobile et elle se déroule du 15 septembre au 15 décembre 2010. Elle est conduite par les ministères chargés du travail et de l'agriculture notamment avec l'appui des DIRECCTE, la MSA, avec le soutien technique de l'INRS.

<sup>1</sup>Source SUMER 2003 : enquête qui fournit une évaluation des expositions professionnelles des salariés



### À SAVOIR

*Depuis son lancement en 2009, cette action a déjà permis à près de 6000 salariés de ne plus être exposés au risque de cancers professionnels. Plus de 3000 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par un agent du service prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. L'action va se poursuivre jusqu'en 2012.*